

HERVE

Interdire tous les signes convictionnels ?

C'est le souhait de la minorité HDM qui déposera une motion en ce sens au prochain conseil.

Parce que «le port de signes convictionnels ne résulte pas toujours d'une liberté de choix et que ces signes peuvent être porteurs de conceptions contraires aux valeurs universelles et aux libertés fondamentales». Parce que, d'autre part, «l'exercice de la fonction publique doit être assuré dans le respect d'une stricte neutralité et impartialité.» C'est pour ces deux raisons que le groupe d'opposition Herve Demain (HDM) souhaite interdire les signes convictionnels au sein de l'administration communale, du conseil de l'aide sociale et des écoles communales de Herve. Il déposera ainsi une motion en ce sens lors de la prochaine séance du conseil communal, lundi 19 avril.

«Cette proposition fait suite à un groupe de travail qui est mené au niveau national au sein du parti MR sur l'interculturalité», explique le chef de file HDM Pierre-Yves Je-

holet qui confirme que c'est essentiellement le voile qui est ici visé. Dans le cadre de la problématique qui en découle et des faits d'actualité rencontrés aujourd'hui.

Et même si Herve, pourtant, n'y est pas (encore ?) confrontée... «Charleroi n'y était pas non plus. Et Dison y a été confrontée elle aussi. Aucune commune n'est donc à l'abri de devoir gérer ce genre de situation, commente Pierre-Yves Jeholet. A un moment donné, il faut prendre ses responsabilités et arrêter de laisser les décisions aux autres, comme aux directeurs d'école, notamment, qui en ont souffert et qui en souffrent encore. Cette motion, c'est ainsi pour éviter que le problème ne se pose un jour à Herve. L'anticiper et l'assumer lorsqu'il arrivera peut-être.»

De quoi, selon lui, avoir ainsi enfin une référence claire. Reste à voir ce que les autres partis en penseront, autour de la table du conseil hervien... ■ O.M.

10/04/2010 - Le Jour